

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 172 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 172

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 février 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

### TEXTE INTÉGRAL

L'Adjudant Milicien Hassan Hersi, Mle 757, de la 1<sup>o</sup> Compagnie à Dikhil, arrivant en fin de contrat le 9 février 1960, totalisant 20 ans de services effectifs dans la Milice, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation viagère annuelle en exécution de l'article 6 de l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 ; l'intéressé sera libéré et rayé des contrôles de la Milice le 10 février 1960, il recevra le Certificat de libération. L'Adjudant Hassan Hersi, Mle 757, bénéficiera, pour compter du 10 février 1960, d'une allocation viagère annuelle de cinquante-sept mille francs Djibouti (57.000 F.D.), payable trimestriellement et sur le vu d'un certificat de vie délivré par les autorités compétentes. Les droits à solde, vivres et permission de l'intéressé, seront liquidés par les soins de la 1<sup>o</sup> Compagnie.